



Le Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français)

DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE ASSIGNATION À COMPARAÎTRE

Vous devez retourner le présent formulaire dûment rempli au Tribunal, soit par télécopieur, soit par courriel, conformément à la *Directive de pratique pour la délivrance d'une assignation à comparaître à un témoin*.

Selon les *Règles de procédure* du Tribunal, la demande de délivrance d'une assignation à comparaître doit être soumise au Tribunal au moins quinze (15) jours avant l'audience et doit être signifiée au témoin au moins dix (10) jours avant le jour de sa comparution.

Vous devez remplir un formulaire pour chacune des personnes pour lesquelles vous demandez la délivrance d'une assignation à comparaître.

Veillez préciser les éléments suivants :

N° de dossier _____ **Date(s) de l'audience** _____

Lieu où se tiendra l'audience : _____

Veillez indiquer le nom et les coordonnées de la personne qui demande l'assignation à comparaître.

Nom

N^{os} de téléphone (travail/ domicile)

--	--

Adresse

--

Témoin pour lequel une demande d'assignation à comparaître est effectuée :

Nom Titre

--

Adresse

--

Veillez indiquer :

- la relation entre la personne assignée à comparaître et l'objet de l'appel;
- la preuve et les questions de faits qui seront soulevées par le témoin;
- la pertinence de la preuve aux questions qui sont en litige;
- les documents et les objets qui seront présentés au Tribunal par le témoin.

Veillez fournir une justification détaillée de votre demande :

Si le Tribunal n'est pas convaincu, selon l'information produite, de la pertinence des éléments de preuve à fournir par le témoin pour la procédure d'appel, il ne délivrera pas d'assignation à comparaître.

Demande approuvée : _____ Demande de complément d'information : _____

Demande examinée par : _____

Date : _____